

Lausanne, le 19.03.2020

## **COMMUNICATION – COVID 19**

Chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires,

Chaque jour la situation du virus COVID-19 évolue et modifie notre environnement professionnel. De nombreuses dispositions sanitaires sont mises en place et Copré suit bien entendu à la lettre les instructions communiquées par le Conseil fédéral, l'OFSP, le SECO et les autorités cantonales.

En cette période difficile, nous tenons à maintenir une communication régulière avec vous.

Voici donc un état de situation de La Collective de Prévoyance – Copré à ce jour.

### **Maintien de nos services**

Nous avons pris des mesures importantes pour protéger la sécurité et la santé de nos collaborateurs, de nos partenaires, de nos affiliés, et de nos assurés qui tiennent compte des recommandations fédérales et cantonales en matière de prévention.

À partir du début de cette semaine, des mesures exceptionnelles sont mises en place afin de limiter le nombre d'interactions sociales de nos collaborateurs.

C'est pourquoi la majorité des collaborateurs de la Collective de Prévoyance – Copré travaille désormais depuis leur domicile. Une équipe très réduite assure une permanence dans nos locaux.

L'entier de nos services est ainsi garanti. Le déploiement de nos activités se poursuit dans cet environnement rempli de défis.

Il se peut que le délai de réponse se trouve légèrement allongé. Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de privilégier la correspondance par e-mail plutôt que par courrier postal.

Nous remercions tous nos collaborateurs pour leur réactivité et leur grande flexibilité.

### **Marchés financiers**

Les investissements de Copré sont évidemment fortement impactés par le séisme qui a atteint les marchés financiers.

À ce jour, la performance annuelle en CHF des principales places boursières se situe dans une fourchette de -20% à -40%, accompagnée par une volatilité extrême. Certains segments des marchés obligataires ne sont pas épargnés non plus.

La performance annuelle indicative des placements de Copré se situe à environ -7.9% au 18 mars 2020. Ce chiffre est à prendre avec précaution, car les cours peuvent varier fortement d'une heure à l'autre.

Notre allocation importante au secteur immobilier suisse en direct permet d'atténuer l'onde de choc subie par les actifs risqués.

Nous pensons que la tempête boursière n'est pas terminée et que la volatilité va rester très élevée jusqu'au moment où un pic de la vague épidémique sera en vue.

Dans ce contexte, il nous paraît essentiel de garder son calme et de continuer à suivre le cap fixé, à savoir investir de manière disciplinée et diversifiée, sans essayer de « timer » le marché.

Copré dispose de liquidités importantes dont une partie a déjà été investie ces derniers jours à des prix qui se révéleront attractifs à moyen/long terme.

Notre réserve de fluctuation de valeur nous a permis d'absorber le choc jusqu'à ce jour.

Cette année sera bien entendu extraordinairement difficile.

### **Facturation flexible**

Conformément à l'article 4 de notre convention d'affiliation, les cotisations sont dues mensuellement.

Conscients des éventuelles difficultés de trésorerie que cette situation pourrait impliquer à nos sociétés affiliées, nous offrons la possibilité de reporter ces paiements sans frais.

Les factures mensuelles seront comptabilisées et intégrées au compte courant des entreprises affiliées. Pour rappel, le compte courant ne porte pas d'intérêts créditeurs ou débiteurs.

Conformément à l'art. 66 LPP al. 3, les cotisations du salarié doivent continuer à être retenues par l'employeur lors du paiement du salaire.

Nous rappelons également l'al. 4 du même article qui précise que l'employeur transfère à l'institution de prévoyance sa contribution, ainsi que les cotisations des salariés, au plus tard à la fin du premier mois suivant l'année civile ou l'année d'assurance pour laquelle les cotisations sont dues.

### **Confirmation des prestations**

Toutes les éventuelles prestations en cas de décès ou d'invalidité seront entièrement prises en charge par Copré.

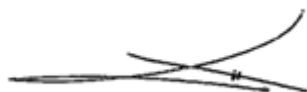
Il n'y a pas d'exclusions ou de réserves dans la relation de prévoyance (contrat entre la société affiliée et Copré) liées à l'actuelle pandémie COVID-19.

La relation de réassurance (contrat entre Copré et le réassureur elipsLife, filiale de Swiss Re) ne comprend pas non plus d'exclusions ou de réserves.

Copré a couvert tous les risques de manière congruente et il n'y a pas de risques financiers. A cet effet, nous vous prions de consulter la confirmation écrite de notre réassureur elipsLife annexée à cette communication.

Nous vous transmettons, chers assurés, chères entreprises affiliées, chers partenaires, nos cordiaux messages ainsi que nos meilleurs vœux de santé.

Prenez bien soin de vous !



Claude Roch  
Président du Conseil de fondation



Pascal Kuchen  
Directeur général